

APPEL A LA CANDIDATURE

Conformément aux dispositions de :

- Décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n°03-279 du 23 août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.
- Arrêté ministériel du 5 mai 2004 fixant les critères de répartition par grade des représentants élus des enseignants au sein du comité scientifique de département.
- Correspondance N° 370 de la direction des études juridiques et des archives du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique N° 370/DEJA du 21 mai 2019.

et dans le cadre du renouvellement des instances élues de la faculté à savoir :

1. Le conseil de la faculté :

Doivent être élus :

- Deux (02) représentants des enseignants de rang magistral par département.
- Deux (02) représentants du corps des maîtres assistants.

2. Le conseil scientifique de la faculté :

Doivent être élus par leurs pairs :

- Deux (02) représentants des enseignants de rang magistral par département (Professeurs et Maîtres de conférences – Classe A).
- Deux (02) représentants du corps des maîtres assistants.

3. Le comité scientifique du département de médecine :

Doivent être élus par leurs pairs :

- Quatre (04) représentants des enseignants du rang de professeur.
- Deux (02) représentants du corps des maîtres de conférences classe A et B.
- Deux (02) représentants du corps des maîtres assistants.

4. Le comité scientifique du département de pharmacie :

Doivent être élus par leurs pairs :

- Trois (03) représentants des enseignants du rang de professeur.
- Deux (02) représentants du corps des maîtres de conférences classe A et B.
- Deux (02) représentants du corps des maîtres assistants.

5. Le comité scientifique du département de médecine dentaire :

Doivent être élus par leurs pairs six (06) représentants du corps des maîtres assistants.

Le cumul de deux mandats électifs n'est pas autorisé.

Le dépôt des candidatures aura lieu du 13 au 24 septembre 2026 au niveau du service du personnel de la faculté.

Les listes de candidature seront affichées à dater du 27 septembre 2026 au niveau du décanat et des trois départements.

Les élections auront lieu le jeudi 8 octobre 2026 de 8 h 30 à 15 h 00 au niveau du service du personnel de la faculté.



Sétif le :

06 SEP 2026

Le Doyen

الأستاذ : نعمو أمري سليمان